

Michael

RAPPORT DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR
DANS LA RÉGION KATIVIK

LES INUIT DU
QUEBEC
A L'HEURE DU LOISIR

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Décembre 1989

AVANT-PROPOS

Monsieur Gaston Blackburn
Ministre
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Monsieur le Ministre,

En mars 1989, en réponse à une demande de M. C.W. Watt, président de la Société Makivik, M. Yvon Picotte mettait sur pied un comité dans le but d'identifier les perspectives et les avenues de développement du loisir dans la région Kativik.

Le comité de travail est heureux de vous présenter aujourd'hui le résultat de ses réflexions et les recommandations qui en découlent en vue de soutenir, dans un avenir prochain, le développement du loisir dans les communautés inuit du Nouveau-Québec.

Dans un premier temps, ce rapport est présenté à votre attention particulière. Dans les prochaines semaines, il sera également remis aux autorités des divers ministères et organismes du milieu pouvant être partenaires de notre ministère dans ce projet de développement.

Le comité de travail espère fortement que ses réflexions et recommandations puissent aider les organismes impliqués à entreprendre des actions concrètes, dans les plus brefs délais, afin de réaliser un développement harmonieux du loisir au profit de la population inuit du Nouveau-Québec.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Claude Despatie, président
Comité de travail sur le développement
du loisir dans la région Kativik

TABLE DES MATIERES

Avant-propos

Composition du comité de travail

Notes préliminaires:	Organisation sociale et politique dans la région Kativik.....	1
----------------------	--	---

Introduction

1.	L'origine et le mandat.....	5
2.	Les travaux du comité.....	5
3.	Le sommaire du rapport.....	6

Première Partie: Problématique du loisir dans la région Kativik

1.1	Description sommaire de la région Kativik.....	7
1.2	Organisation actuelle du loisir dans la région Kativik.....	9

Deuxième Partie: Stratégie d'intervention pour le développement du loisir dans la région Kativik

2.1	Principes généraux d'intervention.....	13
2.2	Les objectifs d'intervention	
2.2.1	en regard des structures.....	14
2.2.2	en regard des ressources.....	15
2.3	Les partenaires dans l'intervention.....	16

Troisième Partie: Les priorités d'intervention

3.1	Au niveau local.....	19
3.2	Au niveau régional.....	21
3.3	Au niveau provincial.....	23
3.4	Au niveau international.....	25
3.5	Au niveau du suivi des recommandations.....	25

Quatrième Partie: Calendrier de réalisation et budgétisation..... 27

Conclusion..... 31

Bibliographie..... 32

Annexes

1.	Carte de la région Kativik et du Nouveau-Québec.....	33
2.	Population dans les villages nordiques.....	35
3.	Dépenses pour les activités de loisir dans les municipalités nordiques.....	37
4.	Rôles et fonctions de l'organisme régional de concertation et de soutien dans la région Kativik.....	41
5.	Organigrammes de l'Administration régionale Kativik et de la Société Makivik.....	45
6.	Proposition de programme de formation en loisir Région Kativik.....	48
7.	Makivik Corporation Community Development Fund Projects related to Youth activities and Community Events 1986, 1987, 1988 & 1989.....	54
8.	Prévisions budgétaires 1990-91.....	57
9.	Budget du plan quinquennal.....	60

COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL

Monsieur Claude Despatie	Président, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale du Nouveau-Québec
Monsieur Pierre Gagnon	Secrétaire, Université du Québec à Trois-Rivières, Département des services du loisir
Monsieur Michael Barrett	Administration régionale Kativik
Monsieur Roger Bédard	Ministère des Affaires municipales
Monsieur Allan Brown	Commission scolaire Kativik
Monsieur Paul-R. Bussièrès	Société Makivik
Monsieur Guy Desrosiers	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Programmes municipaux
Monsieur Jean Dupuis	Société Makivik
Monsieur Daniel Larocque	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service des Relations avec les Autochtones
Monsieur Louis Mercier	Société Makivik
Monsieur Philippe Nadeau	Secrétariat aux Affaires autochtones
Monsieur André Ouellet	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale du Nouveau-Québec
Monsieur Jean-Marc Turgeon	Office de Planification et de Développement du Québec

NOTES PRÉLIMINAIRES

Organisation sociale et politique

dans la région Kativik

La mise en place des institutions politiques de la région Kativik découle de la "Convention de la Baie James et du Nord québécois" et de diverses autres conventions complémentaires adoptées en 1975, ainsi que de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (Loi Kativik, 1978). Voyons ces principales institutions:

1) Les corporations de villages nordiques

Au nord du 55^e parallèle, les villages sont situés sur des terres de catégorie 1 et érigés en municipalités dont la gérance relève des corporations de villages nordiques subventionnées pour leurs opérations par le ministère des Affaires municipales du Québec.

Les pouvoirs des corporations, semblables à ceux des autres municipalités du Québec, ont été définis par la loi et s'appliquent parfois directement à l'organisation du loisir. Chaque corporation peut, entre autres:

- a) aider à la création et à la poursuite, dans la municipalité et ailleurs, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture scientifique, artistique ou littéraire, de formation de la jeunesse et généralement de toute initiative de bien-être social de la population;
- b) aider à l'organisation de centres de loisirs et de lieux publics de sport et de récréation;

Les pouvoirs de taxation des corporations de villages nordiques avaient été établis relativement à l'approvisionnement en eau, à l'éclairage, au chauffage et à la force motrice. Un amendement apporté à la loi permet maintenant aux corporations municipales de prélever une taxe générale de service. Actuellement, le ministère des Affaires municipales paie les taxes imposées pour tous les édifices gouvernementaux, pour lesquels un taux maximum a été déterminé; les Inuit locataires ou propriétaires, ne sont pas taxés à titre de particuliers.

2) L'Administration régionale Kativik (A.R.K.)

L'Administration régionale Kativik a été légalement constituée en vertu de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q. c.V-6.1) en août 1978.

L'Administration régionale Kativik a juridiction sur tout le territoire situé au nord du 55^e parallèle de la province de Québec, sauf les terres décrites dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois et la Loi Kativik.

Au niveau local, elle agira au même titre qu'une corporation de village nordique là où le territoire ne sera pas érigé en municipalité (L.Q., 1978: c.87, a.243); de plus,

l'Administration régionale peut, par ordonnance approuvée au préalable par le ministre, conclure une entente par laquelle toute corporation municipale du territoire délègue à l'Administration régionale l'exercice et l'administration des services municipaux spécifiés par le Conseil de la corporation municipale.

L'ordonnance garde son effet pendant deux ans et elle est renouvelable (Ibid.: a.365).

Sur le plan régional, l'ARK a juridiction sur l'ensemble du territoire et sur tous ses habitants sans distinction ethnique. Selon la loi concernant l'ARK, sa compétence régionale habituelle se limite aux "matières suivantes: a) administration locale, b) transports et communications, c) police, d) formation et utilisation de la main d'oeuvre" (Ibid.: a.351).

D'autres lois lui ont confié des responsabilités relatives aux programmes sociaux, à la santé, à l'environnement et au développement économique. (C.R.D.)

C'est ainsi que l'on a pu dire de l'ARK: "elle répond à des besoins locaux et elle est devenue un rouage important dans la structure administrative décentralisée du Québec".

Finalement, pour assumer l'ensemble de ses responsabilités, l'ARK dépend des subventions qui lui sont accordées par le gouvernement québécois et principalement par le ministère des Affaires municipales.

3) La Société Makivik

Chez les Inuit, la Société Makivik correspond à la Société de développement autochtone de la Baie James, au Bureau de l'indemnité de l'ARK et au G.C.C.Q. réunis, avec cette distinction importante qu'aucun lien ou obligation ne la relie à l'ARK. La législation lui confère certaines responsabilités au niveau du développement social, économique et culturel mais elle les assume actuellement par l'exercice de son "double rôle: politique, par sa représentation des intérêts inuit dans les domaines social, culturel et économique auprès des gouvernements supérieurs; et économique, par la mise en valeur des indemnités au profit de la promotion économique des Inuit".

La Société peut, toujours selon la loi qui la constitue et dans le respect de ses dispositions, utiliser ou distribuer les revenus provenant des placements de l'indemnité de même qu'une partie de l'indemnité pour des fins communautaires (L.Q., 1978: c.91a.8, par. c).

4) La Commission scolaire Kativik

La Commission scolaire Kativik, commission scolaire gérée par les Inuit, fut créée par la Convention de la Baie James et du Nord québécois en 1975, pour servir la population des 14 villages du Québec arctique, au nord du 55^e parallèle. En 1978, eut lieu la cession officielle, à la Commission scolaire Kativik, des élèves, des enseignants et des biens des deux systèmes scolaires antérieurs, fédéral et provincial.

La Commission scolaire Kativik est régie par la Loi sur l'instruction publique. Le gouvernement du Québec (75%) et le gouvernement fédéral (25%) financent les activités de la commission: Québec canalise tous ces fonds et la commission scolaire les administre.

Selon le lourd mandat qui lui est confié, la Commission scolaire Kati-
vik doit notamment élaborer des programmes et du matériel didactique
et dispenser l'enseignement primaire et secondaire en inuktitut, en
anglais et en français; former des enseignants inuit conformément aux
normes provinciales; élaborer des programmes d'études respectant les
traditions, la langue et la culture autochtones.

La commission scolaire est dirigée par un Conseil des commissaires
élus dans chacune des collectivités.

INTRODUCTION

1. L'origine et le mandat

Au printemps 1988, la Direction régionale du Nouveau-Québec du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, en collaboration avec l'Administration régionale Kativik, réalisait une première étude sur le développement du loisir en milieu inuit.

Dans une lettre adressée à M. Yvon Picotte, le président de la Société Makivik, M. C.W. Watt, informait le Ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche de l'intention de son organisme d'injecter, d'ici les cinq prochaines années, un montant de 10 millions de dollars pour le développement des équipements de loisirs. De façon à rationaliser ces investissements, ce dernier demandait alors au Ministre de créer un comité de travail impliquant divers ministères concernés par le sujet et des organismes du milieu. Ainsi, M. Yvon Picotte créait, en mars 1989, ce comité avec le mandat suivant:

- effectuer une analyse de la situation du développement des loisirs en milieu nordique;
- élaborer une problématique sur la base de l'analyse de situation;
- identifier les perspectives et les avenues de développement;
- déposer un rapport au MLCP qui reprend les trois points précédents.

La présidence de ce comité de travail, regroupant à la fois des représentants du milieu inuit et du milieu gouvernemental québécois, fut confiée à M. Claude Despatie, directeur de la Direction régionale du Nouveau-Québec au MLCP.

2. Les travaux du comité

Le comité a tenu quatre sessions de travail intensives entre août et novembre 1989. Lors de ces sessions qui se sont tenues à Québec,

Kuuujuaq et Montréal, les membres du comité ont procédé à l'étude de la documentation existante pouvant apporter un éclairage sur la problématique générale du loisir dans la région Kativik. Le comité a également rencontré les principaux responsables des programmes gouvernementaux de loisir, ainsi que des représentants du secteur associatif du loisir au Québec afin d'évaluer leurs possibilités d'action face à un développement futur du loisir en milieu inuit.

3. Le sommaire du rapport

Le rapport final du comité de travail sur le développement du loisir dans la région Kativik se divise en quatre parties:

- à partir de la description physique et socio-économique de la région Kativik et de la description de l'état du loisir organisé dans ce milieu, la première partie expose la problématique générale du loisir dans la région Kativik;
- un énoncé d'orientation et un modèle de développement axé sur la participation des partenaires du milieu afin de dégager une stratégie d'intervention constituent la deuxième partie du rapport;
- la troisième partie du rapport contient les recommandations du comité de travail;
- un quatrième volet propose un calendrier de réalisation et un estimé des budgets nécessaires.

Première partie

PROBLÉMATIQUE DU LOISIR DANS LA RÉGION KATIVIK

Après avoir fait une analyse des documents existants, des avis et opinions émis par les gens et organismes du milieu, pouvant être impliqués dans le développement du loisir dans la région Kativik, les membres du comité de travail ont retenu les éléments descriptifs suivants pour mieux décrire la problématique générale de l'organisation du loisir dans la région Kativik.

1.1 Description sommaire de la région Kativik

- o La région Kativik se situe au nord du 55° parallèle de la province de Québec. Voir l'annexe 1.
- o Près de 7 000 personnes (6 789) vivent présentement au nord du 55° parallèle québécois, réparties dans quatorze (14) villages inuit. Voir l'annexe 2.
- o La population autochtone inuit forme 89% de la population régionale. Elle est très jeune et se démarque radicalement de la population québécoise: les moins de 20 ans regroupent pas moins de 56% de toute la population inuit, alors qu'au Québec, ils forment 31% de l'ensemble. Les individus de 60 ans et plus représentent 13% de la population québécoise, mais 4% seulement des autochtones de la région.
- o La population allochtone du territoire inuit représente 11% de la population totale. Elle est concentrée à Kuujjuaq et dans le groupe d'âge des 25 à 34 ans.
- o La notion "d'isolement" appliquée au milieu inuit doit être envisagée sous plusieurs facettes. On pensera d'abord à l'isolement de la région par rapport aux grands centres administratifs du sud dont les effets se retrouvent au niveau de l'échange d'in-

- formations et plus globalement, au niveau du développement et de l'organisation régionale. Mais il faudra aussi considérer l'isolement interne à la région, c'est-à-dire les distances séparant les localités entre elles et l'éloignement des centres régionaux.
- o L'isolement des villages inuit, s'il découle de contraintes physiques, doit également être relié à leur spécificité culturelle. On se retrouve en présence d'une société en transition pour laquelle aucune référence à un modèle existant n'est possible et qui apparaît tiraillée entre l'enracinement à la culture et l'obligation de développer des aptitudes nouvelles.
 - o Un facteur relevant de l'évidence qui revient constamment dans l'argumentation lorsqu'on parle d'organisation du loisir est celui de la faible densité de population des villages (126 à 1 350 habitants). Les distances rendent impossible l'intermunicipalisation.
 - o La population inuit accuse un retard marqué en matière de scolarisation: 60% de la population du territoire cumule moins de neuf années de scolarité; la moyenne de scolarité de la population adulte était de quatre années en 1984. L'influence de la sous-scolarisation se traduit par des taux accrus de chômage et de sous-emploi tout en augmentant la dépendance de cette population à l'égard des paiements de transfert et de la main d'oeuvre spécialisée extérieure.
 - o On constate, en territoire inuit, la place quasi démesurée des administrations publique et para-publique comme employeur au nord du 55° parallèle. Ce secteur, à lui seul, génère 70% des emplois comparativement à 8% pour l'ensemble du Canada. Dans un contexte de réductions budgétaires, la situation de l'emploi dans ce milieu devient vite catastrophique. On estime à 41,5% de tous les emplois salariés, les postes actuellement occupés par une main d'oeuvre spécialisée étrangère. Le taux de chômage au sein

de la population inuit est de plus de 45%: une personne sur deux, âgée de 15 ans et plus, est donc sans emploi ou inactive.

- o La Convention de la Baie James et du Nord québécois stipule que les inuit du Nouveau-Québec ont maintenant accès à tous les services et/ou programmes fournis par les gouvernements du Canada et du Québec. Ces derniers ont donc les mêmes obligations face à ces communautés que celles envers l'ensemble des citoyens canadiens ou québécois.
- o En terme de structures d'organisation, on retrouve sur le territoire inuit une administration régionale (ARK), une commission scolaire régionale, un CRSSS, un conseil régional de développement et une société privée de développement (Makivik) chargée de gérer les indemnités de la Convention de la Baie James. Au niveau local, chacune des quatorze municipalités est gérée par une corporation municipale formée en vertu de la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik.

L'opération des services municipaux dans les villages nordiques est financée par des subventions versées par le ministère des Affaires municipales (6 276 800 \$ en 1989) et par des taxes perçues sur toutes les résidences appartenant à des organismes privés ou publics. Le principal payeur de taxes demeurant la Société d'Habitation du Québec.

1.2 Organisation actuelle du loisir dans la région Kativik

- o Il n'existe pas, en tant que telle, une structure régionale consacrée au loisir organisé en milieu inuit; il n'existe pas de conseil régional des loisirs comme on en retrouve dans les diverses régions du Québec et aucun de ces conseils des régions limitrophes au Nouveau-Québec n'étend ses services aux communautés inuit. Il n'existe également aucune association régionale disciplinaire quelconque, soit sportive ou socio-culturelle, comme on en rencontre dans les régions du Québec.

- o Il n'existe aucune structure de coordination du loisir organisé actuellement dans les communautés inuit. Aucune des quatorze municipalités ne gère un service municipal de loisir. Il n'existe pas non plus de "comité local de loisir" dont le mandat serait de coordonner l'ensemble du loisir organisé dans la communauté et reconnu comme tel par le conseil municipal. Ces deux modèles organisationnels, habituels dans les municipalités du Québec, sont inexistantes dans les communautés inuit.

- o Cela n'implique pas qu'il n'existe aucune structuration du loisir organisé en milieu inuit, loin de là; nous avons observé la présence de plusieurs comités de loisir dans les différentes communautés visitées, leur nombre dépendant de la taille de ces dernières. Dans tous les cas, ces comités de loisir visent une intervention spécifique (exemples: le comité des jeunes, le comité des femmes, les scouts et guides, la radio-communautaire, etc.); la majorité n'ont aucun statut juridique (incorporation).

- o Si l'on voulait illustrer le degré de structuration du loisir organisé dans les communautés inuit, on pourrait le comparer à celui existant dans les petites communautés au Québec il y a vingt-cinq ans: absence de prise en charge par la municipalité, aucune coordination dans l'action, initiative relevant d'un bénévole sporadique et non formé, un minimum de ressources tant humaines que physiques et financières et d'immenses besoins ressentis surtout dû à une population très jeune (rappelons-nous l'afflux de jeunes de notre "bébé-boum" qui a entraîné, à partir du milieu des années 60, la mise en place de structures de loisir dans nos municipalités du Québec). On pourrait encore décrire cette situation comme "normale" actuellement si l'on se réfère au contexte et à l'histoire des villages inuit. Il ne peut en être de même dans le futur cependant. Ce retard dans la structuration du loisir organisé, principalement en regard de la coordination de l'action, devra être comblé rapidement dans les communautés inuit si l'on désire en faire le développement.

- o L'offre de services et d'activités de loisir aux populations des communautés inuit souffre de "variété" et de "permanence". Cet état de fait est dû au nombre et à la qualité des équipements récréatifs en place mais principalement, du moins nous le croyons suite à nos observations, au manque de structuration et d'animation du loisir organisé. On dénote, de plus, une faiblesse dans la concertation scolaire-municipale en matière de loisir.

- o Au cours des dernières années, diverses délégations ont participé à des jeux, soit les Jeux de l'Arctique, les Jeux du Québec ou les récents Jeux scolaires. Il n'existe pas en milieu inuit, des jeux "régionaux" comme ils en existent dans les régions du sud du Québec. Les représentations inuit aux divers jeux ne découlent actuellement d'aucune concertation régionale et demeurent l'initiative de certains individus dans quelques communautés.

- o Dans l'ensemble, les équipements récréatifs que l'on retrouve dans les communautés inuit du Nouveau-Québec, bien que "caractéristiques" de ceux que l'on retrouve dans les municipalités de petite taille au Québec, souffrent de carences importantes: dû principalement à l'absence de structure de coordination, les équipements récréatifs existants sont en général mal aménagés et mal entretenus, sauf pour ce qui est des équipements scolaires; Kuujjuarapik, avec son coordonnateur, est l'exception à la règle. Il n'existe, dû encore au manque de structure de coordination, que peu de concertation entre les intervenants scolaires et municipaux concernant l'utilisation et l'aménagement des équipements récréatifs existants ou à venir. Il reste donc encore beaucoup à faire afin d'améliorer l'état actuel des équipements immobiliers et légers actuels existants dans les communautés inuit afin de doter ces communautés d'un équipement de base satisfaisant (gymnase, centre communautaire, terrain de jeux, patinoire extérieure et terrain de balle).

- o Les sources de financement du loisir organisé dans les communautés inuit sont variées au niveau local. La tarification des usagers et le profit du bingo local sont les deux sources de financement les plus utilisées; les commandites (financement par une entreprise, exemple: Air Inuit, La Baie) ou l'aide apportée par un organisme (exemple: le club social à Kuujjuarapik) viennent par la suite. En dernier lieu, on retrouve le financement direct par la municipalité. Si l'on fait exception de Kuujjuarapik, où l'implication de la municipalité dans le loisir organisé est très importante pour une municipalité de cette taille (13,7% de son budget total de dépenses en 1987), les municipalités inuit du Nouveau-Québec consacrent en moyenne un peu plus de 2,45% de leur budget seulement au loisir organisé. Voir l'annexe 3.

- o On constate que les programmes de soutien en loisir du MLCP n'ont pas vraiment eu d'impact jusqu'à ce jour dans les communautés inuit. Ces programmes ne tiennent pas compte des particularités culturelles du milieu, ni des coûts de construction des équipements. Ainsi, depuis deux ans, sur 12 demandes dans le programme PADEL, 2 projets furent retenus, dont l'aréna de Inukjuaq subventionné pour 250 000 \$, à même le budget de l'OPDQ.

Deuxième partie

STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR

DANS LA RÉGION KATIVIK

La situation de retard sur les communautés du sud, dans laquelle se retrouve l'organisation du loisir en milieu inuit est attribuable à un manque évident de ressources, tant humaines, physiques que financières: leur stade de développement ne permet pas actuellement la pratique individuelle ou collective du loisir de façon satisfaisante.

Il est donc nécessaire que l'intervention des organismes concernés, les municipalités inuit, l'Administration régionale Kativik, la Société de développement Makivik, la Commission scolaire Kativik, pour ne nommer que les principaux, et évidemment le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, s'articule de façon cohérente autour d'objectifs et de priorités définis à l'avance afin de concrétiser le développement du loisir dans les communautés inuit.

2.1 Principes généraux d'intervention

Pour être efficace en termes de développement du loisir, la stratégie d'intervention des partenaires au développement du loisir dans la région Kativik devra s'articuler autour des principes suivants:

- a) Le développement du loisir en milieu inuit, comme celui du Nouveau-Québec, a sa propre problématique, différente de celle du sud: c'est avec des "yeux" différents qu'il importe de considérer la situation du "nord" en général et du milieu inuit en particulier. Les "règles du jeu" du sud ne sont pas applicables dans ce contexte: toute intervention doit donc, obligatoirement, être adaptée.
- b) Toute intervention devra être pensée à moyen et long termes (3-5 ans). Compte tenu de l'état actuel du développement du loisir en milieu inuit et des caractéristiques tant humaines, sociales que

géographiques de ce milieu, toute intervention, pour être efficace, se devra d'être sérieusement planifiée. Les interventions "ponctuelles" ne resteront toujours qu'un "cataplasme" sans effet significatif sur le développement.

- c) Pour un développement harmonisé, l'intervention du MLCP doit se faire en concertation étroite avec les autres intervenants du milieu, et principalement les organismes locaux et régionaux inuit, et ce afin de réaliser une prise en charge par le milieu.
- d) Le droit au loisir, tel que reconnu par le Livre blanc et entendu comme un droit pour tous les citoyens québécois à une meilleure qualité de vie et à un lieu où peuvent s'exprimer les "dynamismes créateurs des personnes et des groupes" (Québec, 1979:30), prend tout son sens actuellement dans la dynamique sociale des communautés inuit. Ce droit doit leur être explicitement reconnu afin de ne pas en faire des citoyens de "deuxième classe" au Québec.
- e) La reconnaissance de la spécificité du milieu où s'intègrent les activités de loisir et le droit à son expression à travers des mécanismes de consultation, de coordination et de participation qui lui soient propres.
- f) Le respect du rythme des communautés en regard de la prise en charge de leur organisation.
- g) L'encouragement à l'autonomie et à la participation des communautés dans la réalisation de projets à la mesure de leurs moyens et de leurs possibilités.

2.2 Les objectifs d'intervention

2.2.1 en regard des structures

- o inciter les municipalités nordiques de la région Kati-

vik à assumer leurs responsabilités en matière de loisir en se dotant de structures de coordination;

- o reconnaître et soutenir financièrement, pour une période de cinq ans, un mécanisme régional de concertation et d'animation au sein de l'ARK;

2.2.2 en regard des ressources

- o humaines: favoriser la stabilité et la formation du personnel rémunéré et/ou bénévole oeuvrant au niveau local et régional;
- o physiques: s'assurer que l'infrastructure des équipements récréatifs de chaque communauté répond aux besoins; pour ce faire, il importerait de:
 - 1) s'assurer, par un programme de rattrapage des investissements, que chaque communauté dispose d'au moins un gymnase et une salle communautaire adéquats, une patinoire extérieure, un terrain de balle et un terrain de jeux bien aménagés;
 - 2) d'inciter la Commission scolaire Kativik et les corporations municipales à établir des ententes afin de maximiser l'utilisation des gymnases ou autres locaux à potentiel récréatif intégrés aux écoles;
 - 3) d'encourager, par la suite, et dépendant des besoins exprimés, l'amélioration des équipements existants et l'implantation de nouveaux équipements;
- o financières: de fournir via les programmes des divers ministères une aide adéquate pour un financement con-

joint avec le milieu visant la mise en place d'une structure locale d'animation et l'implantation d'équipements récréatifs, étant entendu que les municipalités devront assumer graduellement le coût total de fonctionnement de leur structure d'animation ainsi que les coûts d'opération de leurs équipements récréatifs.

2.3 Les partenaires dans l'intervention

Les membres du comité de travail privilégient un modèle d'intervention, pour le développement du loisir dans la région Kativik, axé sur la prise en charge par le milieu inuit.

A ce titre, c'est le conseil municipal de chaque communauté qui devra assumer localement le développement du loisir. Considérant l'absence d'un régime de taxation appuyé sur la propriété foncière, les revenus modestes de ces communautés, les difficultés de communication entre les non-autochtones et les autochtones, les particularités culturelles et l'absence totale de spécialistes en matière d'organisation de programmes de loisir, nous estimons que les communautés doivent être soutenues dans leur développement par un mécanisme régional de concertation et de soutien, logé et encadré par l'Administration régionale Kativik. Cet organisme, créé par une loi du Québec, soutenu par le ministère des Affaires municipales pour son administration générale, gère déjà plusieurs programmes d'autres ministères québécois. Sa structure politique assure une bonne représentation des communautés, alors que toutes les municipalités sont appelées à y participer. La création d'un comité loisir, logé en son sein, permettrait la concertation dans le développement des loisirs entre les communautés locales, la Commission scolaire Kativik, la Société Makivik et les autres intervenants du milieu. La Direction régionale du Nouveau-Québec assumerait la coordination des intervenants gouvernementaux dans son projet de développement.

Les autres institutions inuit de la région Kativik (Société Makivik, Commission scolaire Kativik, Société Avataq), les ministères québé-

cois (Loisir, Chasse et Pêche , Affaires municipales, Affaires autochtones, Education et Office de la planification et de développement du Québec), ainsi que le monde associatif du loisir au Québec (Regroupement Loisir-Québec, Sport Québec, Société des Jeux du Québec, fédérations sportives et socio-culturelles, etc.) devront soutenir ce développement par leur support technique et/ou financier.

La figure suivante schématise le modèle de développement proposé pour le loisir dans la région Kativik. La prochaine partie sur les priorités d'intervention précise le rôle de chaque partenaire face à l'atteinte d'objectifs spécifiques de développement.

STRATEGIE D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DU LOISIR
DANS LA REGION KATIVIK

REGROUPEMENT
LOISIR - QUÉBEC
- Sport Québec
- Sport étudiant
- Sport culturel

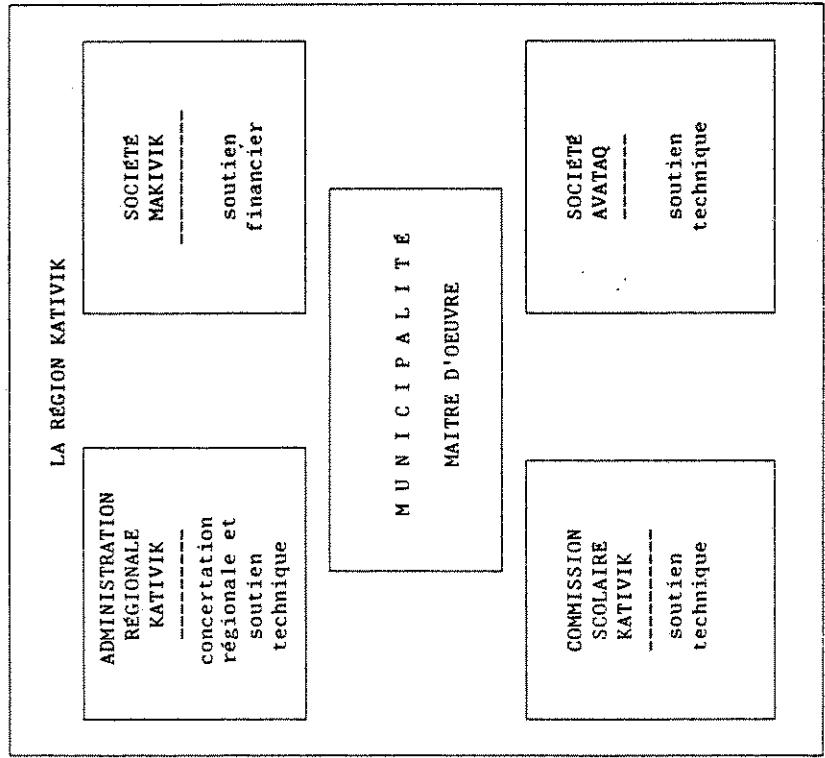
COORDINATION
DES COMMUNICATIONS

FEDERATIONS
SPORTIVES
ET
CULTURELLES

SOUTIEN
TECHNIQUE

Conférence
des
organismes
régionaux
de loisir

soutien
technique



Ministère du Loisir, de
la chasse et de la pêche
DIRECTION RÉGIONALE DU
NOUVEAU-QUÉBEC

coordination des inter-
ventions gouvernementales

AUTRES DIRECTIONS

soutien technique
et financier

Ministère des affaires
municipales

soutien technique

Ministère de l'Éducation

soutien technique
et financier

Office de planification et
de développement du Québec

soutien financier

Secrétariat aux
affaires autochtones

soutien technique

Troisième partie

LES PRIORITÉS D'INTERVENTION

Prenant en compte les principes et les objectifs généraux d'intervention énumérés dans la partie précédente, ainsi que la problématique générale du loisir organisé dans la région Kativik, les membres du comité de travail ont convenu de l'importance de formuler des recommandations basées sur des objectifs spécifiques.

Ces objectifs spécifiques et recommandations ont été regroupés par niveau d'intervention, soit de niveau local, le niveau régional, le niveau provincial et le niveau international. Les recommandations prennent en compte le rôle des différents partenaires dans l'atteinte des objectifs.

3.1 AU NIVEAU LOCAL

<u>Objectif spécifique</u>	<u>Mesures recommandées</u>
<p>3.1.1. Développer une stratégie d'intervention en loisir au niveau municipal:</p> <ul style="list-style-type: none"> - choix d'une structure d'intervention - modes de financement - dégagement des orientations et des priorités - établissement d'une programmation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître le conseil municipal de chaque communauté inuit comme étant le "maître d'oeuvre" de la démarche d'implantation d'une stratégie d'intervention en loisir au niveau local. A ce titre, la municipalité devient responsable de la planification, de l'organisation et du financement du loisir dans sa communauté. - Apporter un soutien technique aux municipalités inuit dans la mise en place de leur stratégie d'intervention. Ce rôle sera joué par l'Administration régionale Kativik via son mécanisme de concertation et de soutien en loisir. - Apporter un soutien technique aux municipalités pour l'établissement des modes de financement. Ce rôle devra être joué par le ministère des Affaires municipales et par l'Administration régionale Kativik. - Apporter un soutien financier aux municipalités inuit. Ce rôle devra être joué principalement par le MLCP via l'adaptation de ses programmes d'aide existants à la réalité nordique et/ou, en les regroupant afin de dégager une enveloppe globale spécifique pour les communautés inuit, et à cet effet, présenter un mémoire au Conseil des Ministres.

- 3.1.2 Doter chaque communauté inuit d'un travailleur permanent en loisir.
- Engager un travailleur permanent en loisir. Cette responsabilité relèvera du conseil municipal de chaque communauté.
 - Apporter un soutien technique aux municipalités. Ce rôle sera assumé par l'Administration régionale Kativik via son mécanisme de concertation et de soutien en loisir.
 - Apporter un soutien financier aux municipalités. Ce rôle devra être joué par le MLCP via son programme spécifique en la matière, ainsi que par la Société Makivik.
 - Mettre sur pied un programme de formation pour travailleurs en loisir inuit, de même type que celui existant pour la formation des maîtres dans cette région. L'Administration régionale Kativik, via ses programmes de formation professionnelle, devra initier ce dossier. La Commission scolaire Kativik devrait en être le maître d'oeuvre. A ce titre, elle pourra obtenir l'expertise extérieure nécessaire à la mise sur pied d'un tel programme de formation. (Annexe 6)
- 3.1.3 Sensibiliser les élus à la prise en charge du loisir par la municipalité.
- Mettre sur pied un programme de sensibilisation et d'information à l'intention des élus municipaux des communautés inuit. Ce rôle sera joué par l'Administration régionale Kativik via son mécanisme de concertation et de soutien en loisir.
- 3.1.4 Former des bénévoles en loisir au niveau local.
- Mettre sur pied des programmes de formation à l'égard des administrateurs bénévoles en loisir. Ce rôle sera assumé par l'Administration régionale Kativik via son mécanisme de concertation et de soutien en loisir.
 - Mettre sur pied des programmes de formation à l'égard des bénévoles "animateurs disciplinaires" en loisir. L'Administration régionale Kativik initiera et coordonnera ces programmes. La Commission scolaire Kativik pourrait en être le maître d'oeuvre au niveau local.
- 3.1.5 Doter les communautés inuit d'équipements (lourds et légers) de loisir.
- Etablir les priorités au niveau local. Le conseil municipal devra assumer cette responsabilité tout comme celle de la gestion et de l'opération de ces équipements.

- Coordonner les priorités locales au niveau de la région Kativik. Ce rôle sera joué par l'Administration régionale Kativik via son mécanisme de concertation et de soutien en loisir.

- Apporter un soutien technique aux municipalités dans l'établissement de leur planification et de la mise en place de leurs équipements de loisir. Ce rôle devra être joué par l'Administration régionale Kativik.

- Adapter le programme PADEL du MLCP afin de le rendre davantage accessible aux besoins des communautés inuit.

- Elaborer un programme de "rattrapage" afin de soutenir financièrement les municipalités inuit en matière d'équipements de loisir. Ce programme devra être initié par le MLCP et impliquer financièrement l'OPDQ ainsi que la Société Makivik.

3.1.6 Favoriser la concertation municipale-scolaire en matière de loisir.

- Reconnaître le conseil municipal comme le maître d'oeuvre de toute démarche de concertation en ce sens.

- Apporter un soutien technique aux municipalités dans l'établissement de protocoles d'entente scolaire-municipale en matière de loisir. Ce rôle sera joué par l'Administration régionale Kativik, via son mécanisme de concertation et de soutien en loisir, en collaboration avec la Commission scolaire Kativik.

3.2 AU NIVEAU RÉGIONAL

3.2.1 Mettre en place un mécanisme régional de concertation et de soutien en loisir dans la région Kativik.

- Etablir au sein de l'Administration régionale Kativik un mécanisme régional de concertation et de soutien en loisir. Ce mécanisme devrait assurer la participation des principaux partenaires du milieu à savoir, la Commission sco-

laire Kativik et la Société Makivik. Le rôle de ce mécanisme régional de concertation et de soutien en loisir est décrit dans l'annexe 4 au présent rapport.

- Apporter un soutien financier pour la création et le maintien de ce mécanisme régional de concertation et de soutien en loisir. Ce soutien financier serait assuré conjointement par l'Administration régionale Kativik, le MLCP et la Société Makivik.

- Sensibiliser le monde associatif du loisir au Québec (R.L.Q.) afin qu'il puisse apporter un soutien technique au mécanisme régional de concertation et de soutien en loisir dans la région Kativik pour l'exercice de ses fonctions. Le MLCP devrait jouer ce rôle via ses directions de loisir.

3.2.2 Favoriser la tenue de jeux sportifs régionaux dans la région Kativik.

- Etablir et coordonner un calendrier d'événements sportifs régionaux adaptés aux besoins et à la réalité de la région Kativik. L'Administration régionale Kativik, via son mécanisme de concertation et de soutien en loisir, assurera la coordination de tels événements avec la participation et le soutien des municipalités impliquées.

- Apporter un soutien technique à la tenue de ces événements. Ce soutien devrait être apporté principalement par la Commission scolaire Kativik (équipements, ressources humaines en éducation physique) et Sport-Québec (expertise technique via les fédérations sportives).

- Apporter un soutien financier à la tenue de ces événements. Ce soutien devrait être apporté principalement par la Société Makivik et le MLCP via ses programmes en la matière.

- Adapter les programmes sportifs du MLCP afin de les rendre plus accessibles aux communautés inuit, compte tenu de leurs particularités géographiques et sociales.

3.2.3 Favoriser la tenue d'événements socio-culturels dans la région Kativik.

- Etablir et coordonner un calendrier d'événements socio-culturels adaptés aux besoins et à la réalité de la région Kativik. L'Administration régionale Kativik, via son mécanisme de concertation et de soutien en loisir, devrait assurer la coordination de tels événements

avec la participation et le soutien des municipalités impliquées.

-Apporter un soutien technique à la tenue de ces événements. Ce soutien devrait être apporté principalement par la Société Avatak (expertise équipements) et les tables de concertation concernées du Regroupement Loisir-Québec (expertise technique via les fédérations socio-culturelles).

- Apporter un soutien financier à la tenue de ces événements. Ce soutien devrait être apporté principalement par la Société Makivik et le MLCP via ses programmes en la matière.

- Adapter les programmes socio-culturels du MLCP afin de les rendre plus accessibles aux demandes des communautés inuit, compte tenu de leurs particularités géographiques et sociales.

3.3 AU NIVEAU PROVINCIAL

3.3.1 Favoriser l'intégration du mécanisme régional de concertation et de soutien en loisir dans la région Kativik à la Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec.

- Assurer la participation du mécanisme régional de concertation et de soutien en loisir de l'Administration régionale Kativik aux activités de la C.O.R.L.Q. Le soutien financier pour cette participation devrait provenir de l'enveloppe globale consentie à l'Administration régionale Kativik par le MLCP et la Société Makivik afin d'opérer le mécanisme régional de concertation et de soutien en loisir.

- Apporter une aide technique pour l'intégration de l'Administration régionale Kativik au sein de la C.O.R.L.Q. Le MLCP devrait agir comme intermédiaire dans ce dossier.

3.3.2 Améliorer les communications entre le monde associatif du loisir au Québec (fédérations sportives et socio-culturelles) et les organismes de loisir de la région Kativik.

- Assurer la diffusion de l'information provenant des fédérations provinciales de loisir dans les communautés inuit. Ce rôle de coordination devrait être joué par l'Administration régionale Kativik via son mécanisme régional de concertation et de soutien en loisir.

- Assurer une réponse aux demandes d'information provenant des communautés inuit relatives aux services offerts par le monde associatif québécois. Encore ici, ce rôle sera joué par l'Administration régionale Kativik via son

mécanisme de concertation et de soutien en loisir.

- Sensibiliser le monde associatif québécois à l'existence d'un mécanisme régional de concertation et de soutien en loisir dans la région Kativik. Le MLCP devrait agir comme facilitateur à ce niveau, tout comme les tables sectorielles (sport, socio-culturel, socio-éducatif, plein air, etc.) du Regroupement Loisir-Québec.

3.3.3 Favoriser la participation de la région Kativik aux finales provinciales des Jeux du Québec.

- Coordonner, avec les responsables des communautés inuit concernés, la participation d'une délégation d'athlètes inuit aux finales provinciales des Jeux du Québec. Ce rôle serait joué par l'Administration régionale Kativik via son mécanisme de concertation et de soutien en loisir et avec le soutien de Sport-Québec.

- Apporter un support technique à la formation des délégations inuit. Ce support, coordonné par l'Administration régionale Kativik, devrait provenir principalement des fédérations sportives concernées. Le MLCP devrait agir comme facilitateur en cette matière.

- Apporter un support financier aux délégations inuit participantes aux finales provinciales des Jeux du Québec. Ce soutien devrait être assuré principalement par la Société Makivik et le MLCP via ses programmes en la matière.

3.3.4 Favoriser la participation de la région Kativik aux manifestations du sport scolaire au Québec.

- Coordonner, avec les responsables des communautés inuit, la participation d'une délégation d'athlètes inuit aux manifestations du sport scolaire au Québec. Ce rôle serait joué par la Commission scolaire Kativik, avec le support de l'Administration régionale Kativik.

- Apporter un support technique à la formation des délégations inuit. Ce support, coordonné par la Commission scolaire Kativik, assisté de l'Administration régionale Kativik, devrait provenir essentiellement des fédérations sportives concernées. Le MLCP devrait agir comme intermédiaire en cette matière.

- Apporter un support financier aux délégations inuit participantes aux manifestations du sport scolaire au Québec. Ce soutien financier devrait être assuré principalement par la Société Makivik et le MLCP, via ses programmes en la matière.

3.4 AU NIVEAU INTERNATIONAL

- 3.4.1 Favoriser la participation de la région Kativik aux Jeux de l'Arctique.
- Coordonner, avec les responsables des communautés inuit, la participation d'une délégation d'athlètes aux Jeux de l'Arctique. Ce rôle devrait être joué par l'Administration régionale Kativik, via son mécanisme régional de concertation et de soutien en loisir, assisté s'il y a lieu, de la Commission scolaire Kativik.
 - Apporter un soutien financier aux délégations inuit participantes aux Jeux de l'Arctique. Ce soutien devrait être assuré principalement par la Société Makivik et le MLCP via ses programmes en la matière.
 - Apporter un support technique aux délégations inuit participantes aux Jeux de l'Arctique. Ce support devrait être assuré conjointement par le MLCP et les Relations internationales.

3.5 AU NIVEAU DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS

- 3.5.1 Assurer le suivi des recommandations du comité de travail sur le développement du loisir dans la région Kativik.
- Organiser une rencontre annuelle avec les principaux partenaires afin d'étudier le suivi des recommandations. L'Administration régionale Kativik, via son mécanisme de concertation et de soutien régional en loisir, devrait assurer la coordination de telles rencontres. Les partenaires actuels du comité de travail devraient participer à ces rencontres.

Le tableau de la page suivante résume le rôle de chaque partenaire face à l'atteinte des objectifs spécifiques.

MUNICIPAL GOVERNMENTS	ELEMENTS		LE MONDE ASSOCIATIF DU LOISIR		
	Education	Indigenous Affairs	R.L.Q. (tables secto.)	C.O.R.L.Q.	FEDERATIONS
Technical or financial support					
Technical support					
			Technical support		Technical support
	Financial support				
				Technical support	
			Technical support		Technical support
			Technical support		Technical support
				Technical support	
			Technical support		Technical support
			Technical support		Technical support
		Technical support	Technical support		Technical support
Participation		Participation	Participation		

Quatrième partie

Calendrier de réalisation et budgétisation

4.1 Calendrier

Le comité de travail favorise la mise en place d'une infrastructure en loisir étalée sur une période de cinq ans, à compter de l'exercice financier 1990-91 tant au niveau local, régional, provincial et international. Le tableau illustrant les principales interventions présente un guide dont l'application demeure de la responsabilité des maîtres d'oeuvre concernés à tous les niveaux. La réalisation est donc conséquente du support financier des principaux partenaires.

4.2 Budget quinquennal

Il ne fut pas possible d'établir avec précision les coûts de certaines activités prévues dans l'implantation de l'infrastructure en loisirs, plus particulièrement ceux traitant des manifestations sportives régionales, des Jeux du Québec, du sport scolaire et de la participation aux Jeux de l'Arctique. La réalisation de ces programmations étant reportée de quelques années, elles seront éventuellement traitées à l'intérieur des programmes de soutien financier existant au MLCP.

Sur le plan budgétaire, le comité a porté son attention sur trois volets du plan quinquennal, deux au niveau local et un au régional. Une priorité est convenue quant à l'importance d'un soutien à une structure régionale tenant compte de l'absence totale d'un personnel en loisir dans 13 communautés sur 14, au besoin de sensibilisation des élus municipaux et au soutien aux organismes bénévoles évoluant sur le territoire. Il est recommandé que l'an 1 du loisir chez les Inuit démarre par un soutien à l'Administration régionale Kativik dont la mission première sera de soutenir et de promouvoir l'implication municipale en loisirs.

OBJETIFS	1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995
3.1.1 Stratégie d'inter- vention en loisir au niveau municipal	-intégration des comités de loisir déjà en place -soutien à la programmation	-adoption d'un plan d'actions -soutien à la programmation	-réalisation du plan d'actions -soutien à la programmation	-mise à jour du plan d'actions -soutien à la programmation	-évaluation stratégique d'inter- vention et plan d'actions -soutien à la programmation
3.1.2 Engagement d'un travailleur en loisir	-engagement de 5 travailleurs permanents -planification du programme de formation	-engagement de 5 travailleurs dont 3 occasionnels -début du programme de formation	-engagement de 4 occasionnels -formation	-consolidation de 1'emploi -formation	-évaluation, réorientation -fin du programme de formation
3.1.3 Sensibilisation des élus municipaux	-information générale: -rôle de la municipalité -financement	-plan d'actions municipal en loisir	-information sur des program- mes spécifiques	-information sur des program- mes spécifiques	-évaluation et réorientation
3.1.4 Formation des bénévoles en loisir	-évaluation des besoins de formation	-planification et mise en pla- ce des programmes de forma- tion	-soutien à la mise en place de comités locaux -ateliers de formation au plan local	-ateliers de formation au plan local	ateliers de formation au plan local et régional
3.1.5 Planification des équipements récréatifs	-adoption d'un plan directeur d'investissements	-investissement par rapport aux besoins de base	-investissements équipements lourds	-investissements équipements lourds	investissements évaluation du programme d'investissement
3.1.6 Concertation scolaire- municipale	-établissement d'un protocole d'entente type -2 rencontres annuelles ARK-CSK	-2 rencontres annuelles ARK - CSK	-2 rencontres annuelles ARK - CSK	-2 rencontres annuelles ARK - CSK	-2 rencontres annuelles ARK - CSK évaluation et réorientation
veau 3.2.1 Mécanisme régional de concertation & de soutien en loisir	-mise en place d'engagement de 2 permanents: 1 professionnel, 1 techn. nuit	-concertation et soutien	-concertation et soutien	-concertation et soutien	-concertation et soutien évaluation du mécanisme
R E C G I O N A L	3.2.2 Jeux sportifs ré- gionaux (inter-muni- cipal, inter-scol.)	-développement d'un modèle de participation	-1** jeux régionaux	-1** manifestation à carac- tère régional	-évaluation et réorientation
L	3.2.3 Manifestations culturelles	-inventaire des activités et besoins	-expérimentation (au niveau local)	-participation de l'ARK	-évaluation et réorientation
veau	3.3.1 Conférence des organismes régionaux en loisir du Québec	-intégration de l'ARK	-participation de l'ARK	-participation de l'ARK	-participation de l'ARK évaluation et réorientation
P	3.3.2 Communication avec le monde associatif du loisir au Québec	-développement de stratégies pertinentes en milieu multil- cristif	-mise en place des réseaux de communication	-communications	-communications évaluation et réorientation
R O V I	3.3.3 Participation aux Jeux du Québec	-statu quo	-mise en place d'équipes régionales	-1*** délégation régionale	-évaluation et réorientation
N I C I A	3.3.4 Participation au sport scolaire	-statu quo	-mise en place d'équipes régionales	-1*** délégation régionale	-évaluation et réorientation
L	3.4.1 Participation aux Jeux de l'Arctique	-statu quo	-mise en place d'équipes régionales	-1*** délégation régionale	-évaluation et réorientation
veau P R E S E N T I E L	3.4.2 Comité du suivi des recommandations	-rencontre annuelle	-rencontre annuelle	-rencontre annuelle	-rencontre annuelle

Je: par A.R.K. nous sous-entendons le "mécanisme régional de
concertation et de soutien en loisir" intégré au sein de
l'Administration régionale Kativik.

Suite au dépôt par l'ARK des prévisions budgétaires pour 1990-91 (annexe 9), le coût d'implantation des priorités retenues s'établira à 19 273 514 \$ sur une période de 5 ans. Ces coûts se répartissent comme suit:

- soutien à l'Administration régionale Kativik pour le soutien à son comité de concertation et de support technique;	860 000 \$
- mise en place d'un service municipal de loisir engagement de 7 permanents et de 7 personnes à temps partiel;	2 378 514 \$
- mise en place et consolidation des équipements de loisir	15 600 000 \$
- jeux sportifs régionaux	85 000 \$
- manifestations socioculturelles	50 000 \$
- Jeux du Québec	75 000 \$
- Sport étudiant	55 000 \$
- Jeux de l'Arctique	70 000 \$
	<hr/>
TOTAL:	19 273 514 \$

(voir annexe 9)

4.3 Partenaires budgétaires

SOCIÉTÉ MAKIVIK

Après avoir informé le Ministre de son intention d'injecter 2 millions de dollars par année, sur une période de cinq ans, pour l'implantation d'équipements de loisir dans les villages inuit, cet organisme est disposé à soutenir la mise en place des services municipaux et l'Administration régionale Kativik, diversifiant ainsi son support budgétaire en considérant les priorités du comité de travail.

La Société Makivik injectera donc 2,1 millions par année.

MUNICIPALITÉS

Sans régime de taxation basée sur la propriété foncière alors que ses revenus proviennent des taxes perçues du gouvernement et des organismes privés, les municipalités nordiques, sur un budget de 18 089 259 \$ en 1989, ont investi 442 681 \$ pour les loisirs représentant 2,45% du budget. Les municipalités comparables au sud du 49^e parallèle investissent en moyenne 5,34% en loisir sur leur budget global. Les frais d'opération et de fonctionnement des équipements de loisir sont cependant inclus dans ce pourcentage.

Les municipalités nordiques devront accroître leurs revenus pour mieux soutenir le développement des loisirs. Une façon d'y arriver, est de faire participer la population locale aux coûts des services, par exemple, au moyen d'une taxe de locataire ou par tout autre moyen prévu dans la loi. Dans un tel cas, le gouvernement et les organismes privés payeurs de taxes augmenteraient dans une même proportion leur contribution au financement des services municipaux. Ainsi, une municipalité ayant un budget de 2 millions de dollars, qui désirerait augmenter les services à la population et porter son budget à 2,2 millions, soit une augmentation de 10%, pourrait avec un système de taxation basée sur une participation de la population, augmenter la taxe à être payée par le gouvernement et les organismes privés de 180 000 \$ et demander à la population de participer pour un montant de 20 000 \$.

M.L.C.P.

Les programmes réguliers du MLCP ne peuvent, à l'intérieur des normes régulières, soutenir le rattrapage qui s'impose en matière de développement des loisirs. Ainsi, il est recommandé de présenter un mémoire au Conseil du trésor en y associant l'OPDQ qui pourrait affecter des fonds provenant de l'entente Canada-Québec sur le développement régional. Dans un premier temps, il est recommandé de soutenir à 50 % le fonctionnement de l'Administration régionale Kativik en recherchant une implication de la Société Makivik pour l'autre 50 %.

CONCLUSION

Le présent rapport constitue, en premier lieu, une mise en situation décrivant l'état actuel du loisir dans la région Kativik et les contraintes qu'il importe de prendre en compte afin d'harmoniser le développement de ce secteur important d'activités humaines. Il soumet une stratégie d'intervention et des recommandations afin d'harmoniser, de façon concrète et réaliste, les actions des divers partenaires dans ce développement.

Le développement du loisir organisé devient de plus en plus une question importante pour les diverses communautés inuit. Ces dernières sont rendues à un stade de développement où elles ont besoin d'être aidées en la matière comme l'ont été les municipalités du sud du Québec il y a quelques années. Elles ne peuvent actuellement, sans support humain et financier de l'extérieur, atteindre un niveau de développement humainement et socialement satisfaisant en matière de loisir.

Nous souhaitons vivement que le contenu de ce rapport soit adopté par les divers intervenants visés dans ce rapport et surtout des intéressés eux-mêmes, soit les communautés inuit. Nous espérons fortement qu'il puisse aider à une meilleure compréhension de ce milieu et favoriser le développement souhaité par le milieu.

BIBLIOGRAPHIE

Administration régionale Kativik, Sommaire de la position de l'Administration régionale Kativik sur le développement du loisir dans la région Kativik, présenté au MLCP, juin 1989.

Commission scolaire Kativik, Intra-Mural Conference Kangirsuk, Allen Brown septembre 1989.

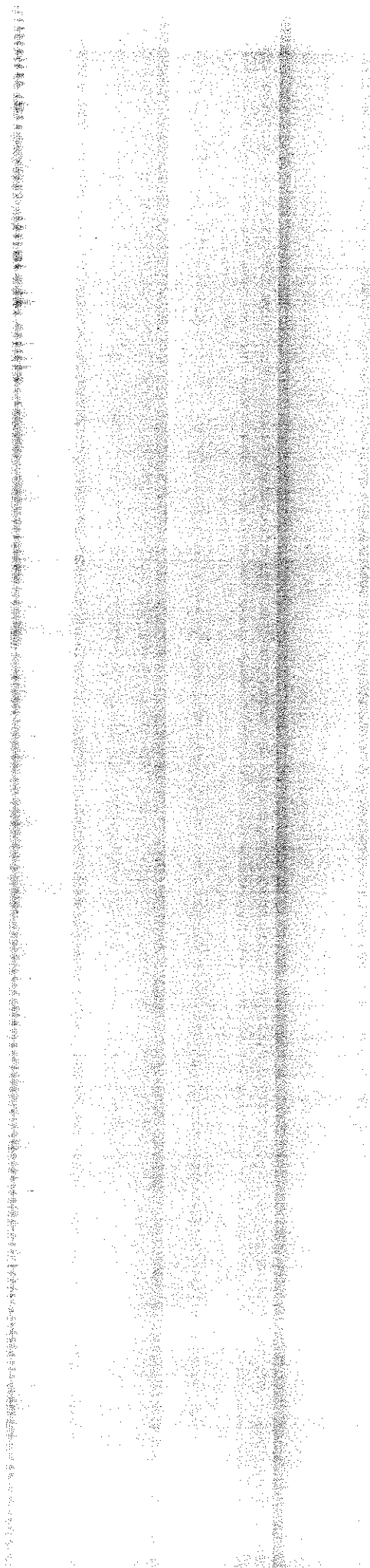
Makivik Corporation, Community Development fund, projets related to youth activities and community events 1986, 1987, 1988 et 1989.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Etude sur le développement du loisir en milieu inuit; une stratégie d'intervention du MLCP, Direction régionale du Nouveau-Québec, Pierre Gagnon, juin 1988.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, L'analyse des activités des CRL et les priorités ministérielles, document de travail, septembre 1989.

Secrétariat des Affaires autochtones, L'abus des drogues et de l'alcool chez les Cris, les Inuit et les Naskapis, Rapport du comité interministériel sur l'abus des drogues et de l'alcool, janvier 1989.

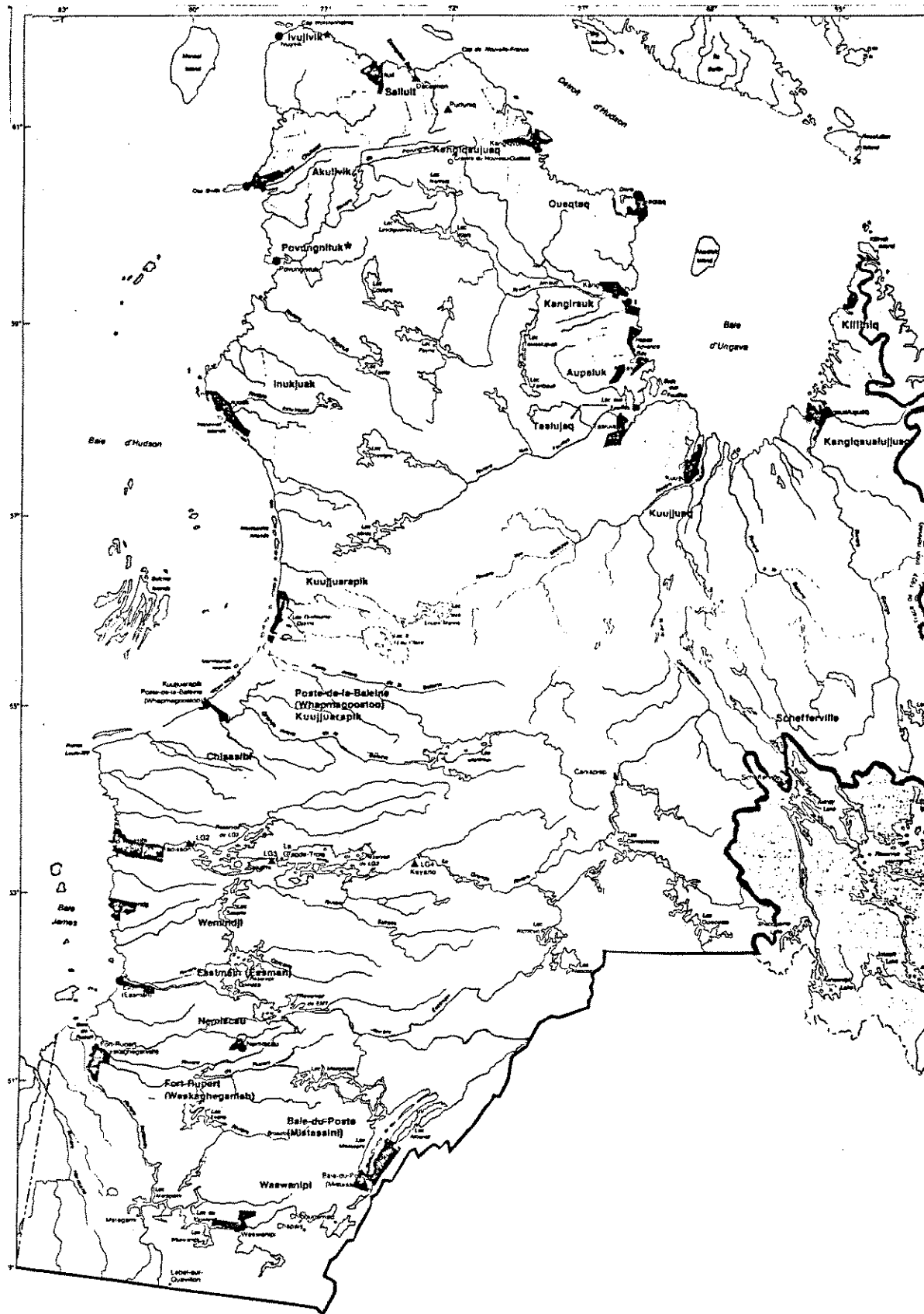
Sport-Québec, La participation des jeunes du nord québécois au programme des Jeux du Québec, document de travail, Michel Bolduc et Denis Paquet, septembre 1989.



ANNEXES

ANNEXE 1

**Carte de la région Kativik et du
Nouveau-Québec**



1: 5 000 000
0 50 100 150
KILOMETRES

1995, boul. Charest Ouest
Sainte-Foy (Québec) G1N 4P

ANNEXE 2

Population dans les villages nordiques

POPULATION DANS LES VILLAGES NORDIQUES

<u>VILLAGES</u>	<u>POPULATION AUTOCHTONE</u>	<u>POPULATION TOTALE</u>
AKULIVIK	319	344
AUPALUK	120	126
INUKJUAK	812	891
IVUJIVIK	244	251
KANGIQSUALUJJUAQ	446	456
KANGIQSUJUAQ	387	396
KANGIRSUK	317	341
KUUJJUAQ	1 018	1 350
KUUJJUAARAPIK	406	430
POVUNGNITUK	873	920
QUAQTAQ	195	205
SALLUIT	676	679
TASIUJAQ	135	137
UMIUJAQ	254	263
TOTAL:	6 202	6 789

N.B. Population au 89/01/01
 Informations provenant de l'ARK et des rapports financiers.

ANNEXE 3
Dépenses pour les activités de loisir
dans les municipalités nordiques

**Dépenses pour les activités de loisir
dans les municipalités nordiques**

<u>Municipalité</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>Budget 1989</u>
Akulivik	1 323 \$	1 146 \$	2 200 \$
Aupaluk	6 258	20 963	11 085
Inukjuak	8 053	94 846	82 532
Ivujivik	2 192	7 658	7 250
Kangiqualujuaq	18 418	31 788	26 483
Kangiqsujuaq	15 966	20 928	22 550
Kangirsuk	25 379	20 414	19 998
Kuujuaq	-	27 242	21 390
Kuujjuarapik	137 428	114 219	138 450
Povungnituk	-	-	-
Quaqtaq	16 275	16 991	32 343
Salluit	12 539	7 442	67 900
Tasiujaq	3 485	7 801	6 000
Umiujaq	13 248	21 090	4 500
<hr/>			
TOTAL:	Rém.: 87 361 \$ Autres: 173 203 \$	Rém.: 161 847 \$ Aut.: 230 681 \$	Rém.: 179 054 \$ Aut.: 263 627 \$
	<u>269 564 \$</u>	<u>392 528 \$</u>	<u>442 681 \$</u>

Roger Bédard
Service des Affaires nordiques et amérindiennes
Ministère des Affaires municipales

**Pourcentage des dépenses affectées aux loisirs
par les municipalités nordiques**

<u>Description</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>Budget 1989</u>
Dépenses totales des municipalités nordiques	14 081 518 \$	16 254 541 \$	18 089 259 \$
 <u>Dépenses affectées aux loisirs</u>			
Rémunération du personnel	87 361 \$	161 847 \$	179 054 \$
Autres dépenses	173 203 \$	230 681 \$	263 627 \$
	-----	-----	-----
TOTAL:	<u>260 564 \$</u>	<u>392 528 \$</u>	<u>442 681 \$</u>
 % par rapport aux dépenses totales	 1,85 %	 2,41 %	 2,45 %

Roger Bédard
Service des Affaires nordiques et amérindiennes
Ministère des Affaires municipales

**Pourcentage des dépenses affectées aux loisirs
par les municipalités du Québec en 1988**

<u>Population</u>	<u>Dépenses totales</u>	<u>Dépenses de loisirs (1)</u>	<u>% des dépenses de loisirs</u>
0 à 499 personnes (271 municipalités)	41 858 506 \$	2 236 326 \$	5,34 %
500 à 999 personnes (401 municipalités)	116 520 809 \$	6 706 009 \$	5,75 %
1000 à 1499 personnes (222 municipalités)	106 615 161 \$	7 590 205 \$	7,12 %
1500 à 1999 personnes (130 municipalités)	92 082 595 \$	6 774 017 \$	7,36 %
2000 à 2999 personnes (122 municipalités)	155 611 465 \$	15 404 304 \$	9,90 %

(1) incluant les dépenses d'opération des équipements récréatifs,
mais excluant les dépenses d'immobilisations.

Roger Bédard
Services des Affaires nordiques et amérindiennes
Ministère des Affaires municipales

ANNEXE 4

**Rôles et fonctions de l'organisme régional
de concertation et de soutien du loisir
dans la région Kativik**

**Rôles et fonctions de l'organisme régional
de concertation et de soutien du loisir
dans la région Kativik**

1. Principes généraux

- a) La concertation régionale en matière de loisir dans la région 10, le Nouveau-Québec, doit se faire par sous-ensemble; le milieu nordique i.e., l'ensemble des communautés inuit, représente un de ces sous-ensembles et c'est sur la base de ce sous-ensemble que le comité de travail entend suggérer l'application d'un mécanisme particulier d'intervention en matière de concertation régionale du développement du loisir.
- b) L'Administration régionale Kativik est la structure qui pourrait agir dans le milieu nordique à titre de concertation et de soutien régional en matière de loisir.
- c) L'Administration régionale Kativik pourrait créer en son sein, selon ses pouvoirs et réglementation, un comité loisir ayant le maximum d'autonomie et qui pourrait réunir les représentants des divers partenaires du milieu (ex.: Société Makivik, Commission scolaire Kativik, etc.).

2. Rôles et fonctions

L'énumération et la classification des activités suivantes sont retenues par les membres du comité de travail comme étant ce que pourrait être les rôles et fonctions du futur organisme régional de concertation et de soutien du loisir dans la région Kativik.

1. Vie démocratique, gestion et représentation

- réunions des différentes commissions et comités de l'organisme régional (prioritaire)

- élaboration et adoption des plans d'action et coordination de l'action (prioritaire)
- représentation de l'organisme auprès des partenaires régionaux (prioritaire)
- représentation des organismes auprès des partenaires provinciaux (prioritaire)
- membership et participation aux activités de regroupement des CRL (CORLQ) (prioritaire)
- production et diffusion d'avis et de mémoires ou sujets de dossiers d'envergure régionale et provinciale (prioritaire)

2. Le soutien technique aux intervenants

- la promotion et la formation des travailleurs rémunérés et bénévoles en loisir (prioritaire)
- le soutien aux communautés et aux travailleurs en loisir dans l'élaboration d'une stratégie d'intervention:
 - soutien à la structuration (prioritaire)
 - soutien à la planification (prioritaire)
 - soutien à l'organisation (prioritaire)
- offre de services spécialisés (planification, aménagement, gestion, animation, consultation, recherches spécifiques, colloques, etc.) (souhaitable)
- production d'outils d'intervention à l'intention des intervenants municipaux et sectoriels et particuliers au milieu nordique (prioritaire)
- collaboration et leadership dans la réalisation et la mise à jour de problématiques régionales (prioritaire)

3. Le soutien à la concertation

- soutien et regroupement des intervenants régionaux relativement à l'élaboration des dossiers "loisir" dans le cadre des Sommets économiques régionaux. Ce soutien s'exerce avant, pendant et après la tenue du sommet (prioritaire)
- soutien à la concertation scolaire-municipale, plus spécifiquement au niveau des équipements (prioritaire)
- soutien par rapport au dossier des jeunes (action de concertation auprès des intervenants pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes par rapport à l'organisation du loisir) (prioritaire)

- soutien à la concertation et la coordination des intervenants municipaux (prioritaire)
- soutien à la concertation sectorielle régionale (sport, culturel, plein air, loisir touristique, socio-éducatif, scientifique) (souhaitable)
- élaboration et gestion des politiques d'intervention sectorielle régionale (prioritaire)
- coordination des mécanismes de recommandation des programmes gouvernementaux (prioritaire)
- concertation avec les organismes de niveau provincial, disciplinaires, sectoriel, multi-sectoriel, etc. (souhaitable)
- concertation avec les partenaires régionaux (CRSSS, Commission scolaire, Société Makivik, autres) (souhaitable)
(partagée avec l'ARK et la direction régionale MLCP)

4. Les communications et l'acquisition de connaissances

- acquisition et diffusion des tendances de la problématique régionale auprès des intervenants (prioritaire)
- activités d'échanges et de communications entre municipalités et organismes provinciaux (prioritaire)
- politique de communication (prioritaire)
- production et diffusion d'un bulletin pour les intervenants (souhaitable)
- diffusion d'informations ponctuelles auprès des intervenants (prioritaire)
- utilisation des médias: journaux, radio, télévision pour les activités de coordination (prioritaire)
- organisation de rencontres et conférences de presse, de campagnes d'information spécifiques à certains programmes, pour les activités de coordination (prioritaire)
- production et diffusion d'annuaires, bottins, publications spécifiques en regard des ressources régionales (souhaitable)
- gestion d'un centre de documentation (prioritaire)

ANNEXE 5

Organigrammes

de

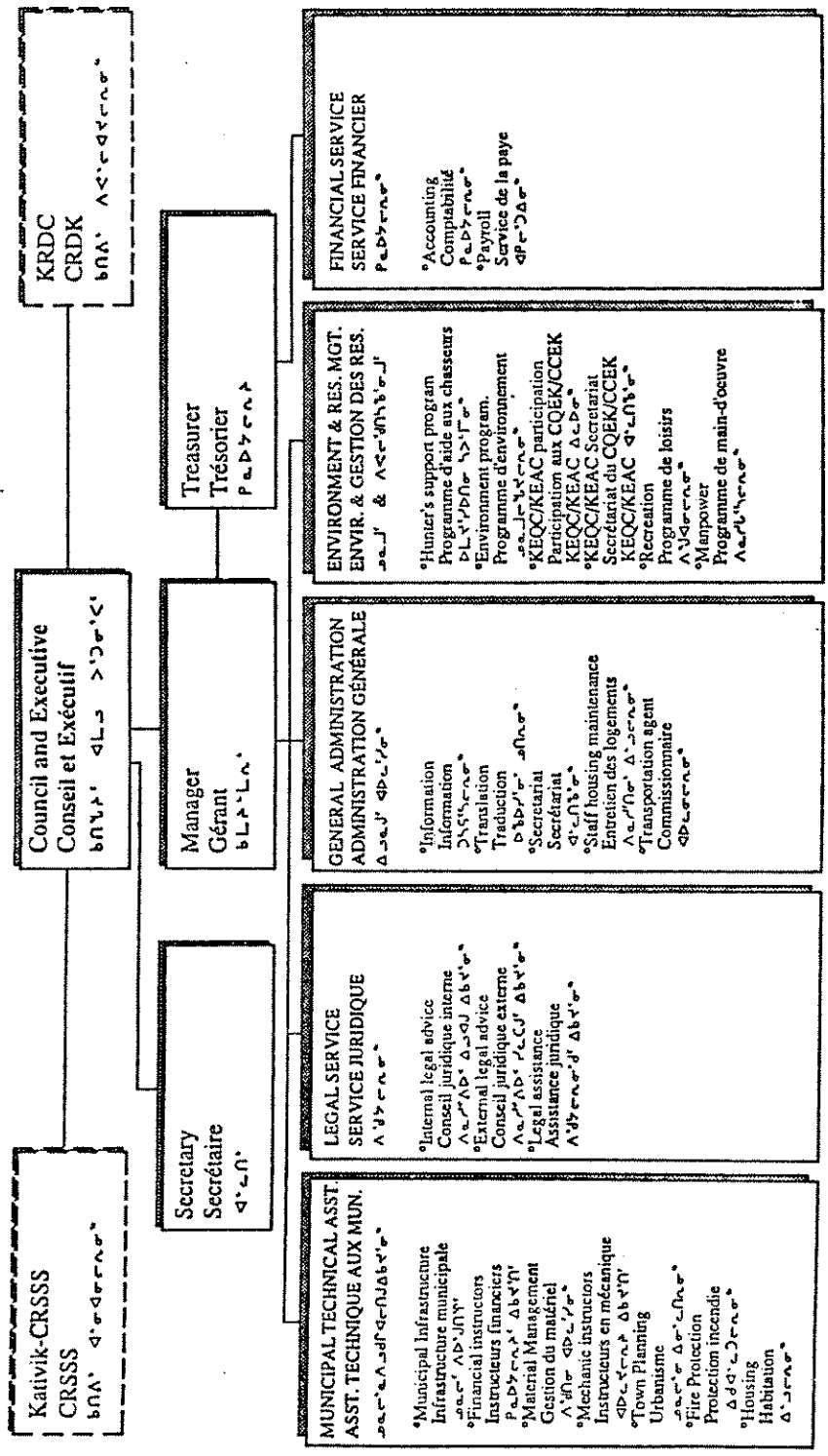
l'Administration régionale Kativik

et de la

Société Makivik



 Administration régionale **KATIVIK** Regional Government
 ᐅᑎᑎᑦ ᐃᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ ᐅᑦᑦᑦᑦᑦ



Kativik-CRSSS
CRSSS
ᐅᑎᑎᑦ ᐃᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ

Council and Executive
Conseil et Exécutif
ᐅᑎᑎᑦ ᐃᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ ᐅᑦᑦᑦᑦᑦ

Secretary
Secrétaire
ᐃᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ

Manager
Gérant
ᐅᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ

Treasurer
Trésorier
ᐅᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ

MUNICIPAL TECHNICAL ASST.
ASST. TECHNIQUE AUX MUN.
ᐅᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ ᐃᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ

- Municipal Infrastructure
Infrastructure municipale
- Financial instructors
Instructeurs financiers
- Material Management
Gestion du matériel
- Mechanic instructors
Instructeurs en mécanique
- Town Planning
Urbanisme
- Fire Protection
Protection incendie
- Housing
Habitation

LEGAL SERVICE
SERVICE JURIDIQUE
ᐃᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ

- Internal legal advice
Conseil juridique interne
- External legal advice
Conseil juridique externe
- Legal assistance
Assistance juridique

GENERAL ADMINISTRATION
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ᐃᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ

- Information
Information
- Translation
Traduction
- Secretarial
Secrétaire
- Staff housing maintenance
Entretien des logements
- Transportation agent
Commissionnaire

ENVIRONMENT & RES. MGT.
ENVIR. & GESTION DES RES.
ᐅᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ ᐅᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ

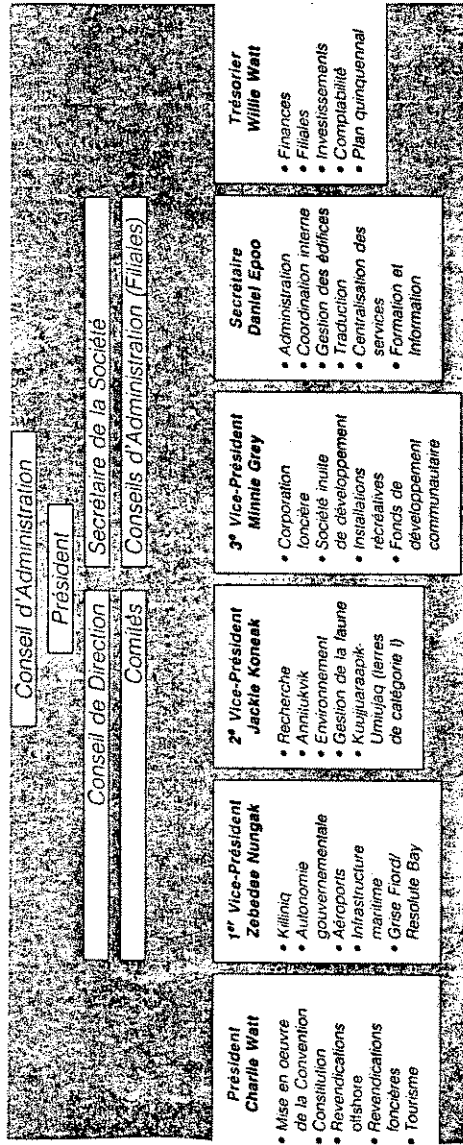
- Hunter's support program
Programme d'aide aux chasseurs
- Environment program
Programme d'environnement
- KEQC/KEAC participation
Participation aux CQEK/CCEK
- KEQC/KEAC Secretariat
Secréariat du CQEK/CCEK
- Recreation
Programme de loisirs
- Manpower
Programme de main-d'oeuvre

FINANCIAL SERVICE
SERVICE FINANCIER
ᐅᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ

- Accounting
Comptabilité
- Payroll
Service de la paye

KRDC
CRDK
ᐅᑎᑎᑦ ᐃᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦᑦ

SOCIÉTÉ MAKIVIK



ANNEXE 6

**Proposition de programme de formation en loisir
Région Kativik**

PROPOSITION DE PROGRAMME DE FORMATION EN LOISIR
RÉGION KATIVIK

INTRODUCTION

Ce programme de formation a été préparé en vue de la prochaine réunion du Groupe de travail sur l'élaboration d'installations et de services de loisirs dans la région Kativik. Le département des Techniques d'intervention en loisirs du Cégep de Rivière-du-Loup, qui offre un programme de loisirs reconnu par Québec au niveau collégial, nous a fourni de l'information sur le sujet. On a aussi obtenu des renseignements du Arctic College (Aurora Campus, Inuvik, TNO) qui offre un programme collégial en animation des loisirs (Recreation Leader program) adapté aux besoins du Nord. On a de plus consulté madame Lise Bélanger, qui a déjà travaillé à la section Loisirs de l'ARK, ainsi que messieurs Allan Brown et Jim Delaurier de la Commission scolaire Kativik. Le contenu du programme, qui est présenté en détail dans les pages qui suivent, n'est pas du tout final. On doit évidemment élaborer un programme de loisirs valable, adapté aux besoins des communautés, avec la collaboration des communautés, celle de l'ARK et celle des experts du domaine des loisirs et de son enseignement. Ce processus de consultation et d'élaboration ne peut se réaliser que si toutes les parties en cause y mettent le temps et les efforts nécessaires.

Pour ce qui est du niveau d'éducation qui sera offert, il serait préférable d'utiliser une approche pratique et réaliste et d'opter pour des diplômes de niveau collégial. Les certificats seraient élaborés afin de se concentrer sur des aspects des loisirs reliés aux communautés nordiques. Nous avons évalué la possibilité d'offrir un diplôme d'études collégiales (DEC) standard, mais avons réalisé qu'il serait trop rigide et qu'il ne serait pas pratique pour diverses raisons (non-pertinence de certains cours, obligation de prendre des cours de philosophie).

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Mettre à la disposition des communautés un animateur ayant reçu une formation en loisirs qui sera en mesure d'organiser et de gérer des activités de loisirs pour lesquelles il y a un besoin marqué et d'encourager la participation à ces activités.

EXIGENCES

Des exigences d'admission ont été établies pour le candidat ainsi que pour la communauté qui envoie le candidat.

En faisant participer chaque communauté, on devrait obtenir un succès optimal du programme. Chaque communauté doit parvenir à un stade selon lequel ses dirigeants reconnaîtront l'importance d'engager un animateur ayant reçu une formation en loisirs. La communauté payera cet animateur, soit

avec le surplus sur son budget ou avec une partie de ses revenus provenant de taxes. Les 14 communautés du Nouveau-Québec varient en dimension et en population et cela implique que leurs revenus varient beaucoup d'une communauté à l'autre. Prenons par exemple Kuujjuaq et Aupaluk. Les petites communautés ne peuvent pas nécessairement se permettre les services d'un animateur à temps plein, ou même en avoir besoin. Actuellement, Inukjuak et Kuujjuarapik sont les seules communautés qui emploient un animateur en loisirs.

QUALIFICATIONS (candidat)

- Avoir étudié à l'école secondaire
- Avoir une certaine expérience du travail de bureau
- Qualifications personnelles:
 - Porter un intérêt manifeste aux loisirs de sa communauté
 - Etre fiable, avoir de l'entregent, être énergique, avoir une conduite exemplaire, etc.

EXIGENCES (communauté)

- Choisir le(s) candidat(s) et fournir à l'institution responsable de la formation une résolution approuvant le(s) candidat(s);
- Fournir au candidat un soutien adéquat au cours de ses séances de formation en milieu de travail;
- Garantir un emploi lorsque la formation est terminée avec succès. La garantie d'emploi devra donner des précisions sur certains éléments, tels que le statut de l'employé et les attentes de la communauté.

CONTENU DU PROGRAMME

La formation se composera, d'une part, de connaissances théoriques dispensées par un établissement de formation et, d'autre part, de connaissances acquises en milieu de travail dans la communauté de l'étudiant. La durée du cours sera de 2 à 3 ans. Le programme devra mettre l'emphase sur les activités récréatives propres à la communauté plutôt qu'à des activités institutionnelles et commerciales. La Commission scolaire Kativik a élaboré une approche très intéressante pour la formation de ses professeurs. Nous devrions suivre ce modèle pour la formation en loisirs. Il consiste en deux séances de formation formelle au cours de l'année et d'un stage en milieu de travail pour le reste de l'année. Le programme est individualisé et chaque étudiant travaille à son propre rythme.

Il est important de noter qu'il sera plus urgent de former des animateurs en loisirs dans les communautés ayant des infrastructures telles que des arénas, et possiblement, des piscines. A Kuujjuaq, Kuujjuamiut Inc. prévoit la construction d'un complexe récréatif à partir des indemnités

d'Hydro-Québec. Le complexe pourra inclure, entre autres, un aréna et une piscine. Il sera très important d'avoir une personne qualifiée pour coordonner les activités et l'entretien d'un tel complexe.

Voici une liste des principaux sujets qui seront couverts dans le cadre du programme de formation d'un animateur en loisir.

Communications:

- Communication orale: en inuttitut et en anglais, y compris la communication avec le public.
- Connaissances de l'écriture syllabique.
- Connaissances de base en rédaction anglaise: rédaction de lettres, de rapports.

Organisation des services récréatifs de la communauté:

- Sources de financement
- Personnes-ressources, organismes
- Loisirs de la communauté

Gestion des loisirs:

- Organisation et exploitation d'autres organisations de loisirs établies dans la communauté
- Ressources humaines
- Planification
- Aspects juridiques
- Marketing
- Relations publiques
- Connaissances de base en finances

Programmation des loisirs:

- Identification des différentes clientèles
- Evaluation des besoins en loisirs
- Elaboration et présentation de projets
- Programmation d'activités
- Publicité des projets

Activités de loisirs:

- Introduction à diverses activités de loisirs (en plein-air et à l'intérieur), exception faite des jeux d'éducation physique.

Infrastructures de loisirs:

- Exploitation et entretien des infrastructures de loisirs.

Leadership:

- Leadership dans la communauté
- Animation de comités récréatifs locaux
- Supervision de personnel

Education physique:

- Introduction à diverses activités d'éducation physique (hockey, basketball, volleyball, ballon-balai, gymnastique, tir-à-l'arc, etc.)
- Introduction aux règles des jeux et aux sources d'information disponible sur les jeux
- Introduction aux notions relatives à l'équipement requis pour les jeux et à la façon de l'obtenir.

Gestion financière:

- Principes de base de la tenue d'un budget, de la tenue de livres, etc.

Psychologie sociale:

- Connaissances de base des comportements sociaux et individuels

Réanimation cardio-respiratoire et premiers soins:

- Cours de réanimation cardio-respiratoire et de premiers soins et notions de base d'anatomie afin de prévenir les blessures sportives.

Formation en milieu de travail:

- Mise au point de projets de loisirs particuliers
- Emplois d'été en loisirs au sein de la communauté de l'étudiant.

LIEU DE FORMATION

Si l'on tient compte du projet de construction d'un complexe récréatif (avec aréna et piscine) à Kuujuaq, cet endroit serait idéal pour la formation. Cependant, il est important que les étudiants des petites communautés reçoivent une formation dans des installations représentatives de leur communauté, c'est-à-dire peu équipées. Par conséquent, la formation pourrait avoir lieu dans plusieurs communautés.

CALENDRIER DE FORMATION

Si nous optons pour une approche semblable à celle de la Commission scolaire Kativik pour ses professeurs, le calendrier comprendra quelques séances intensives par année, composées de cours théoriques et d'exercices

pratiques. Lorsque la formation sera terminée, il sera important de fournir un suivi (voir ci-dessous) et des rencontres ponctuelles entre les animateurs en loisirs et un coordonnateur.

RESSOURCES/INSTITUTIONS DE FORMATION

Il sera très important de fournir une formation de qualité aux étudiants, ce qui ne sera possible qu'en examinant d'autres programmes en loisirs, ainsi qu'en s'informant sur d'autres expériences dans le domaine. Le Arctic College a adapté un programme aux besoins du Nord. Quatre Cégeps du sud du Québec offrent un programme solide en loisirs menant à l'obtention d'un DEC. On devra construire un programme à partir de ces institutions. Des représentants de la région Kativik (ARK, Commission scolaire Kativik, communautés) devront définir quels sont les besoins précis (les objectifs de ce programme) et quelle est la réalité. Lorsqu'on aura trouvé une réponse à ces questions, on pourra rencontrer des représentants d'autres institutions afin de planifier, de coordonner et de mettre au point un programme de formation en loisirs adapté aux besoins du Nord et menant à des postes garantis.

SUIVI

Les candidats ayant réussi avec succès le programme, et qui retourneront dans leur communauté pour travailler dans leur domaine, devront recevoir un suivi. Sans un système de suivi et de soutien, l'ensemble du programme et ses objectifs pourraient être compromis. Les animateurs en loisirs devraient se rencontrer régulièrement afin de pouvoir partager leurs expériences et leurs problèmes. La section loisirs de l'ARK doit être réactivée afin qu'un coordonnateur des loisirs soit engagé pour conseiller les animateurs, proposer des solutions à leurs problèmes et leur offrir du soutien.

SOURCES DE FINANCEMENT

Les programmes que nous utilisons régulièrement sont rigides et nous limitent à certaines catégories de candidats: à l'emploi, au chômage, bénéficiaires de l'aide sociale, etc. Il serait préférable que le choix des candidats et le financement du programme soient plus flexibles. Il existe encore plusieurs possibilités que nous n'avons pas encore étudiées. L'une d'entre elles serait d'ajouter le poste d'animateur en loisirs à la liste de métiers en pénurie de la C.E.I.C. On pourrait aussi utiliser le budget du ministère de l'Éducation du Québec.

ANNEXE 7

Makivik Corporation

Community Development Fund

Projects related to Youth activities

and

Community Events

1986, 1987, 1988 & 1989

MAKIVIK CORPORATION

Community Development Fund
 Projects related to Youth activities
 and
 Community Events

1986, 1987, 1988 & 1989

1986-87

Aupaluk	Student exchange with Cree students	2 000 \$
Kuujjuarapik	Quebec Winter Games	500
Salluit	Inuit traditional Dancers	1 000
Umiujaq	School award system	1 337
All Communities	Christman Games	3 000
All Communities	Easter Festivities	3 000
	Sub-Total:	8 337 \$

1987-88

Aupaluk	O & M Social Center	1 000 \$
Kangirsujuaq	Student exchange	1 500
Kangirsujuaq	Summer Music Festival	9 000
Kuujjuaq	Guide training-outfitting	10 000
Kuujjuaq	Canada Day Festivities	500
Inukjuak	Youth Work Project - Arena	13 910
Inukjuak	Children Center	1 060
Inukjuak	Social Center	5 000
Inukjuak	Student exchange - Rupi Jeji	2 000
Inukjuak	Sponsoring Hockey Team	1 500
Inukjuak	Summer Camp Project	5 000
Kuujjuarapik	Community Center	17 940
Salluit	Particip. Cape Dorset Music Festival	3 000
Salluit	Student exchange	1 000
Salluit	Kangirsualujjuaq Summer Festival	4 950
Umiujaq	School award system	5 394
All Communities	Ikpik Youth Camp N.W.T.	1 000
All Communities	Christman Games	3 427
All Communities	Easter Festivities	3 000
	Sub-Total:	90 181 \$

1988-89

Akulivik	Recreational activities\School Gym	5 000 \$
Akulivik	Hockey tourn. Ivujivik	500
Aupaluk	Hockey tourn. Kuujjuaq	1 207
Inukjuak	Sponsor Hockey team (13-16 yrs)	500
Inukjuak	Traditional Skills camp	5 000
Inukjuak	Sponsor Hockey team (7-12 yrs)	500
Inukjuak	Purchase equip. Girls Highland dance	4 050
Inukjuak	Winter Traditional Skills Camp	21 510
Kangirsualujjuaq	Hockey Team	500
Kangirsualujjuaq	Hockey tourn. Kuujjuaq	2 226
Kangirsujuaq	Hockey tourn. Kuujjuaq	4 050
Kangirsuk	Hockey tourn. Kuujjuaq	3 098
Kuujjuarapik	Renov. Community Ctr.	7 500
Kuujjuarapik	Quebec Winter Games - Matane	1 100
Kuujjuaq	Recreation Committee	200
Kuujjuaq	Boy Scouts, Cubs & Girl Guides	8 000
Quaqtaq	School Inauguration activities	500
Quaqtaq	Hockey tourn. Kuujjuaq	5 000
Salluit	Student exchange	500
Salluit	Hockey tourn. Cape Dorset	3 705
Tasiujaq	Hockey tourn. Inukjuak	5 000
Kativik School	Elementary Drug &	
Board	Alcohol Awareness Program	116 000
All Communities	Christmas Games	8 000
All Communities	Easter Festivities	7 500
One selected person	Int'l Youth Conference	2 000
	Sub-Total:	<u>213 146 \$</u>

Air Inuit Ltd

Direct contributions for travel to attend Regional competitions

1987	21 000 \$
1988	37 884 \$
1989	41 886 \$
	Sub-Total: <u>100 770 \$</u>
	<u>GRAND TOTAL:</u> 412 434 \$

Note: This list does not include recreational infrastructure construction projects.

ANNEXE 8

Prévisions budgétaires 1990-91

Source: Administration régionale Kativik

Prévisions budgétaires 1990-91Animateur de loisir

7 animateurs à plein temps:

- Kangisualujuaq
- Kuujjuaq
- Kangirsujuaq
- Salluit
- Povungnituk
- Inukjuak
- Kuujjuaraapik

Coûts estimés pour un animateur à plein temps

Salaire:	20 000 \$
Coût de vie chère:	5 434
Contribution de l'employeur (9%):	2 289
Bénéfices marginaux (5,5 %):	1 399
Déplacements en région:	2 000
Déplacements pour de la formation:	10 000
Téléphone, etc.:	2 000
Bureau:	3 600
Equipements de bureau:	1 600
<u>TOTAL:</u>	<u>48 322 \$ x 7 = 338 254 \$</u>

Source: Administration régionale Kativik

7 animateurs à mi-temps:

- Tasiujaq
- Aupaluk
- Kangirsuk
- Quaqtak
- Ivujivik
- Akulivik
- Umiujaq

Salaire:	10 000 \$
Coût de vie chère:	2 717
Contribution de l'employeur (9%):	1 145
Bénéfices marginaux (5,5 %):	700
Déplacements en région:	2 000
Déplacements pour la formation:	10 000
Téléphone, etc.:	1 500
Bureau:	3 600
Equipement de bureau:	1 000
<u>TOTAL:</u>	<u>32 662 \$ X 7 = 228 634 \$</u>

GRAND TOTAL:566 888 \$

Equipements de loisirs

Communauté	Gymnase		Centre communautaire	Aréna
	simple	double		
Kuujjuarapik	.	.	o	.
Umiujaq	.	.	o	.
Inukjuak	.	.	o	.
Povungnituk	.	.	o	o
Akulivik	.	.	o	.
Ivujivik	.	.	o	.
Salluit	.	.	. (89-90)	o
Kangiqsujuaq	.	.	o	.
Quaqtaq
Kangirsuk	.	.	o	.
Aupaluk	.	.	o	.
Tasiujaq	.	.	o	.
Kuujjuaq	.	.	.	*o
Kangiqsualujjuaq	.	.	o	.
TOTAL:	14 gymnases existants		11 centres communau- taires à construire	3 arénas
11 centres communautaires	X	800 000 \$	=	8 800 000 \$
2 arénas (non chauffés)	X	900 000	=	1 800 000
1 aréna (chauffé) - Kuujjuaq	X	3 000 000	=	3 000 000
Amélioration des gymnases	X	1 000 000	=	1 000 000
Amélioration des équipements de terrains de jeux			=	1 000 000
				<u>15 600 000 \$</u>

Projections budgétaires 1990-91

	Coordonnateur régional	Technicien en loisir		
Salaire:	30 141	+ 22 881	=	53 022 \$
Coût de vie chère:	8 694	+ 5 434	=	14 128
Contribution de l'employeur (9%):	3 495	+ 2 548	=	6 043
Bénéfices marginaux (5,5 %):	2 136	+ 1 558	=	3 694
Déménagement:	2 700	+ 0	=	2 700
Sorties annuelles:	6 180	+ 3 090	=	9 270
Logement:	1 800 X 12 months		=	21 600
Loyer:				3 600
Equipement de bureau:				4 000
Administration:				10 180
TOTAL:				<u>155 867 \$</u>

Les bénéfices des employés sont basés sur un employé marié et un célibataire. Coût du logement pour un employé, l'autre étant un Inuk. La prévision budgétaire considère le coordonnateur régional avec un statut de marié.

Le budget pour les dépenses de déplacement représente trois voyages au sud et six déplacements au nord pour chacun des employés.

ANNEXE 9

Budget du plan quinquennal

Budget du plan quinquennal

	1990	1991	1992	1993	1994	TOTAL
Engagement d'un travailleur en loisir	241 610	436 260	566 888	566 888	566 888	2 378 514
Développement des équipements de loisir	3 150 000	3 150 000	3 150 000	3 150 000	3 150 000	15 600 000
Mécanisme régional de concertation et soutien en loisir	156 000	164 000	172 000	180 000	188 000	860 000
Jeux sportifs régionaux		15 000	20 000	20 000	30 000	85 000
Manifestations culturelles régionales				10 000	20 000	50 000
Jeux du Québec			10 000	30 000	35 000	75 000
Sport étudiant provincial			10 000	20 000	25 000	55 000
Jeux de l'Arctique			10 000	20 000	40 000	70 000
TOTAL:	3 517 610	3 765 240	3 938 888	3 996 888	4 054 888	19 273 514